

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

30 JUIN 2022

Délibération n° 22-06-09

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

NOMBRE DE VOTANTS :		
Pour	Contre	Abstention
13	9	0

Date de la convocation

24 juin 2022

Date d'affichage

24 juin 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le

Et publication ou notification du

Objet de la délibération

Demande de subvention au Conseil Départemental – PTS à enjeux départementaux – volet « Education » - Création d'un terrain de football synthétique



Eric BLONDIAUX
(Signature et cachet)

L'an deux mil vingt-deux

le **Trente Juin** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de

Monsieur Eric BLONDIAUX, Maire

Secrétaire de séance : HEBERT Christelle

Présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / CAMPHIN Nathalie / GABET Jérémy / DHAUSSY Francine / FLAMEY Martine / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle / MATER Rudy / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / HOUPE Loïc / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Excusé : MEDJAHED Farid / PENAUD Patrick / DUPONT Brigitte / WATTIER Christiane / COZETTE Bruno / COSSART Morgan

Absent : LEVREZ Jacqueline

MEDJAHED Farid ayant donné procuration à MATER Firdaouce
PENAUD Patrick ayant donné procuration à ROSSANO Sébastien
DUPONT Brigitte ayant donné procuration à CAMPHIN Nathalie
WATTIER Christiane ayant donné procuration à FLAMEY Martine
COZETTE Bruno ayant donné procuration à GABET Jérémy
COSSART Morgan ayant donné procuration à BLONDIAUX Eric

Pour rappel, Monsieur le Maire explique à nouveau que l'avenant n°2 a modifié le programme d'équipements porté par la commune de La Sentinelle avec priorisation de l'action sur l'éducation et la jeunesse par la construction d'une nouvelle école maternelle ainsi qu'une restauration scolaire regroupés sur un seul et même site, en lien avec l'école Joliot Curie déjà implantée. Le projet remanié voit également la création d'un terrain synthétique couvert, pensé de façon à faire un usage mutualisé en direction des associations, du service jeunesse et des établissements scolaires, ainsi que du collège Chasse Royale.

La création de ce terrain synthétique entrant dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants 2023-2024 à Enjeux départementaux – Volet « Education », Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du conseil départemental – Projets Territoriaux Structurants à Enjeux départementaux – Volet « Education » pour la construction d'un terrain de football synthétique couvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour et 9 voix contre (PENAUD Patrick, FLAMEY Martine, WATTIER Christiane, ROCQ Gilles, ROSSANO Sébastien, DUVIVIER Laurent, HOUBE Loïc, CAREMIAUX Sylvie, DOLEZ Hélène) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental – Projets Territoriaux Structurants à Enjeux départementaux – Volet « Education » pour la construction d'un terrain de football synthétique couvert.

- S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe dans le cadre du projet NPNRU de la Chasse Royale.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Publié sur le site Internet : Le 20/07/2022

ID : 059-215905647-20220630-22_06_09-DE